

LIBERTE D'EXPRESSION : UNE VICTOIRE SYMBOLIQUE POUR LA CGT !

Sabine DUMENIL (Secrétaire générale CGT de l'UD de la Marne) et Sébastien KLEIN (représentant syndical CGT à la DREETS Grand-Est) sont relaxés et l'UFSE-CGT s'en félicite.

Ils étaient accusés depuis 3 ans, respectivement de diffamation et d'injure publique, par l'ex-directrice de la direction du travail de la Marne.

Le tribunal correctionnel de Châlons-en-Champagne a jugé avec bon sens ce mercredi 8 novembre 2023, que ces accusations ne tenaient pas la route.

C'est une décision qu'il faut remettre dans le contexte de répression syndicale et d'atteinte à l'indépendance de l'Inspection du travail mis en œuvre par le gouvernement dans le cadre de l'affaire « Anthony SMITH », inspecteur du travail injustement sanctionné en 2020 en pleine pandémie COVID pour avoir voulu protéger des salariés, et réhabilité depuis.

Ce jugement doit résonner comme un nouveau rappel judiciaire à la liberté d'expression syndicale.

L'UFSE-CGT s'associe au SNTFP-CGT pour demander au Ministère du travail de cesser d'utiliser l'argent public (via la protection fonctionnelle scandaleusement accordée à l'ex-directrice) pour tenter de bâillonner la parole syndicale.

**Notre résistance et notre solidarité sont nos plus grandes forces :
on ne lâche rien et, face à l'injustice, on gagne ensemble!**

Montreuil, le 10 novembre 2023